

L'auto-entrepreneur : la nouvelle race des chefs d'entreprise ?

En 2009, Hervé NOVELLI annonçait la création du régime d'auto-entrepreneur. Il affirmait ainsi que le dynamisme entrepreneurial devait passer par une simplification des processus de création et de gestion de la micro-entreprise à la française. Cette orientation consacrait la réhabilitation de l'esprit d'entreprise dans notre pays.

DES FORMALITÉS SIMPLIFIÉES

Alors comment devient-on auto-entrepreneur ? Dans le concept, tout semble très simple :

- un simple clic suffit pour faire identifier son activité d'auto-entrepreneur,
- une seule déclaration et l'on acquitte ses charges sociales et l'impôt sur les revenus perçus de l'activité d'auto-entrepreneur,
- une comptabilité simplifiée à l'extrême.

L'identification de l'activité se fait sur le site des CFE ou celui du CFE de l'URSSAF à partir d'un imprimé à l'écran. L'entreprise une fois immatriculée, vous aurez à déclarer en ligne vos recettes (facturées ou encaissées selon que vous êtes commerçant ou prestataires). De la même manière, vous vous acquitterez de l'impôt et des charges sociales liés à votre activité. Pour prouver vos opérations, vous aurez à tenir un registre des achats et un livre des ventes ou des factures.

Un petit rappel : « auto-entrepreneur », n'est pas un statut, mais plu-

tôt un régime en matière fiscal et social issu du régime des micro-entreprises pour les entrepreneurs individuels.

Il permet notamment d'opter pour le prélèvement à la source, sur ses revenus réels, de son impôt sur le revenu et ses charges sociales (régime obligatoire de base).

QUELQUES POINTS À SAVOIR AVANT DE SE LANCER

- Pour s'inscrire en qualité d'auto-entrepreneur, il faut auparavant bien examiner sa situation, soit à l'égard de pôle emploi si l'on est demandeur d'emploi, soit à l'égard de son employeur. Les salariés doivent bien veiller à l'éventuelle clause d'exclusivité d'emploi qui peut être inscrite dans le cadre de leur contrat de travail. Les retraités doivent bien appréhender le dispositif cumul emploi retraite pour ceux des seniors qui ont cessé leur activité professionnelle.
- Votre activité se développe et vous dépassez les seuils c'est-à-dire 80 000 euros pour l'activité de négoce et 32 000 euros pour une activité de



prestations. Vous sortez alors du régime de l'auto-entrepreneur et dépassez alors les seuils du régime micro. Vous entrez alors dans le régime simplifié. Sachez cependant que le régime micro peut être maintenu pendant les deux premières années de franchissement.

- Même si tout cela peut paraître simple, il faut se faire accompagner par un expert comptable qui vous aidera à réussir votre projet d'auto-entrepreneur.
- Attention : le régime de l'auto-entrepreneur ne permet pas de prévoir une couverture sociale au-delà du régime obligatoire et notamment la constitution d'une retraite comme d'autres régimes de l'entreprise individuelle.

Partez pour l'aventure de l'entrepreneuriat, le régime de l'auto-entrepreneur vous facilite son accès !

André-Paul Bahuon
Président de CREATIS/DIFFERENCE

« La création d'une entreprise au statut auto-entrepreneur a les mêmes exigences qu'une création classique. »

LE TÉMOIGNAGE DE VALÉRIE PIZZI, FONDATRICE DE LA « MAISON SALAMANDRE ».

J'ai choisi de créer mon entreprise sur ce statut car celui-ci permet de ne pas payer de charges tant qu'il n'y a pas de bénéfices. Compte tenu de la facilité des procédures de création d'une société à ce statut, je n'ai pas eu besoin de me faire accompagner. J'ai tout de même effectué un stage de gestion pour assumer les exigences liées à la création d'une entreprise. Mon but aujourd'hui est de passer rapidement à un statut plus classique qui me permettrait d'accueillir des apprentis dans mon entreprise.